

TRANSPORT DES CHEVAUX

Les enjeux juridiques du transport d'équidé réalisé par un professionnel et par un particulier

Déclaration d'activité de formation professionnelle enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin

MOT D'ACCUEIL

14h00

Sylvie ROBERT, Présidente de GL events Equestrian Sport

PRÉSENTATION CLUSTER C'EQUIN

I- DÉFINITION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TRANSPORT

Maître Sophie ANDREI, Avocate au barreau de Lyon, membre de l'IDE

II - PERMIS ET RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX TRANSPORTS

Monsieur Michael TOUTAIN, IFCE

III - LE TRANSPORTEUR PROFESSIONNEL

Maître Jean MARIE CHARLOT, Avocat au Barreau de Haute-Marne, membre de l'IDE

IV - LE PROFESSIONNEL DU CHEVAL ASSURANT DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

Maître Camille MORIN, Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'IDE

V - LE PARTICULIER TRANSPORTANT DES CHEVAUX

Maître Catherine FROMENT, Avocat au Barreau de Lyon, membre de l'IDE

ANIMATEUR

Daniel KOROLOFF,

Agence BLIZKO – Service Presse de EQUITA LYON

INVITÉS - TABLE RONDE

Philippe APERT

horse logistique compagnie
Commissionnaire en transport et en logistique

Raphael CHATELAIN

Raph horses taxis
Transporteur professionnel national et international

Geoffroy de BARBEYRAC

Président d'Equi#Générali

Madame Melvine MARSON

Directrice des Assurances des Centre Equestres Equi#Generali

